

# **PROCÈS-VERBAL**

## **SÉANCE DU 3 MARS 2006**

Le vendredi 3 mars 2006, le Conseil Municipal de la Commune de ROYBON, dûment convoqué le 23 février 2006, s'est réuni en session ordinaire à 20 h 00 à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Marcel Bachasson, Maire.

**PRÉSENTS** : MM. BACHASSON Marcel - SECOND Serge - CHOC René - Mme DEROCLES Jocelyne - MM. POSTIC Daniel - BERRUYER Gilbert - SIMIEN Guy - CROISIER Yannick.

**EXCUSÉS ou ABSENTS** : MM. FALQUE Gilbert - GERMAIN Bernard - CHANCRIN Roland - MARTIN Jean-Paul - Mmes. ECHINARD Marie - BESSIERE Annie.

Monsieur Daniel POSTIC a été nommé secrétaire de séance.



Monsieur le Maire ouvre la séance à 20 h 10.

### **URBANISME**

#### **Déclaration de travaux** :

Monsieur RICO Victor - Montée du Charlet - création d'une marquise.

**→Avis favorable du Conseil**

Supérette CASINO - Grande Rue - modification de l'enseigne.

**→Avis favorable du Conseil**

#### **Plan Local d'Urbanisme** :

Monsieur le Maire expose au Conseil l'état d'avancement du PLU : la présentation officielle du projet auprès des Services de l'Équipement sera faite courant mars, l'Enquête Publique est prévue pour le mois de juin, la conclusion du projet devrait intervenir en Septembre de cette année, ce qui portera à 2 ans 1/2 la durée des travaux, durée à mettre en regard avec les 4 années nécessaires à cette préparation dans certaines communes.

#### **Distraction et Défrichement pour le futur Lotissement** :

Monsieur le Maire propose au Conseil de prendre une délibération afin de solliciter la prise d'un "Arrêté de Distraction au Régime Forestier" et une "Demande de Défrichement" des bois de la Sapinière pour le futur lotissement. La superficie concernée est de 7 ha 90 a 61 ca.

**→Avis favorable du Conseil**

En annexe, Monsieur le Maire rappelle au Conseil le projet de lotissement exposé lors de la dernière séance par la société SAFILAF. Il explique qu'en l'état actuel des réflexions, le prix d'achat du terrain à la commune serait de 18 € le m<sup>2</sup>. Il précise que les discussions se poursuivent avec la SAFILAF, et que la décision ferme sera prise lors d'un prochain Conseil.

### **ROUTE FORESTIERE DES AVENIERES**

Monsieur le Maire explique au Conseil les modifications apportées au projet de construction de la route des Avenières vu au Conseil Municipal du 02 septembre 2005.

- mise en place de barrières (obligatoires pour le projet) + 3 000 €
- augmentation du taux de subvention du Conseil Général 20 % (au lieu de 10 %)

Monsieur le Maire propose au Conseil de prendre une nouvelle délibération acceptant ces modifications et annulant la précédente.

**→Avis favorable du Conseil**

### **NOUVEAU LOGO COMMUNAL**

Monsieur le Maire explique au Conseil le travail préparatoire effectué par lui-même, les adjoints et Mme. Sylvaine L'Hôte (conceptrice graphique) afin de définir un nouveau logo pour la Commune. Il précise que ce logo moderne, (avec des couleurs et des formes dynamiques, laissant apparaître l'esquisse de la statue de la liberté) illustrant la volonté de développement de la Commune sera repris dans les différents supports de communication communaux mais qu'il ne remplacera en aucune façon le blason de la commune qui lui, présente une connotation plutôt historique.

Monsieur le Maire propose au Conseil de se prononcer à partir de plusieurs déclinaisons de l'idée pressentie pour le papier courrier et cartes de visites.

Après discussion et vote, le Conseil se prononce pour la solution n° 4 : logo simple sans ajout de bandeau ni renfort graphique.

## **DIVERS**

### **Plans de la Commune :**

Monsieur Daniel Postic rappelle au Conseil que la Commune avait fait fabriquer des plans de ville (1 m x 1,20 m) dont la pose n'avait jamais été concrétisée. Il propose la pose de ces plans en différents endroits du village : contre la barrière de la Place Saint-Romme côté sud, contre la Façade de l'Office de Tourisme, contre la Façade de la Maison de Retraite (après accord direction de l'hôpital), contre la Façade de l'Atelier Bois (accord de Mme. Giriat), dans l'Entrée du Secrétariat de Mairie et dans l'entrée des Permanences Sociales.

#### **➔Avis favorable du Conseil**

Monsieur Postic explique au Conseil que des plans papier ont également été réalisés sur papier, qu'ils ont été diffusés à tous les habitants dans le numéro de février de Vivre à Roybon, et que l'informatique en permettra la réactualisation aisée : contournement du village, nouveau lotissement à la Sapinière....

### **Bilan du Fonctionnement de la Bibliothèque et Mise en réseau des Bibliothèques :**

Monsieur Daniel Postic expose au Conseil un bilan du fonctionnement de la Bibliothèque après près de 5 ans d'existence :

- Augmentation régulière du nombre d'adhérents : de 438 en 2002... à 561 en 2005...
- Augmentation régulière du nombre de prêts : de 7758 en 2002....à 15008 en 2005...
- Augmentation du nombre de services offerts au public : Livres, revues, CD audio, CD Rom, Consultations Internet, animations, interventions dans les Écoles et à l'Hôpital...

Monsieur Daniel Postic rend compte au Conseil du rendu de l'état des lieux des bibliothèques en Bièvre-Valloire et du plan de Mise en Réseau des Bibliothèques du Pays :

- La Bibliothèque de Roybon s'avère être un très bon équipement, bien doté et offrant un maximum de services aux adhérents. Son rendement est bon : les taux "nombre d'adhérents par rapport au nombre d'habitants" et "nombre de prêts réalisés par rapport au nombre d'adhérents" sont très bons.
- La mise en réseau des bibliothèques s'appuiera sur des bibliothèques "Têtes de Réseau" qui seront chargées de favoriser tous les échanges entre bibliothèques. Elles devraient permettre la circulation des documents, la spécialisation d'établissements dans certains domaines (BD, romans étrangers, fond local,...) et la possibilité pour les adhérents d'une bibliothèque de se rendre et d'emprunter dans toutes les bibliothèques du Pays.
- La solution proposée pour notre secteur est constituée d'une "Médiathèque Tête de Réseau" à Saint Siméon de Bressieux (desservant aussi Châtenay et Marnans) de deux "Médiathèques Relais territorial" à Roybon (desservant aussi Montfalcon et Saint Clair sur Galaure) et Viriville (desservant aussi Thodure,Beaufort, Marcollin),de deux "Bibliothèque de Proximité" à Lentiol et Marcilloles. Cette solution proposée accueille l'agrément du Conseil.

### **Travaux de Construction du Groupe Scolaire :**

-Monsieur Daniel Postic expose l'état des travaux de VRD au nouveau Groupe Scolaire. Environ 70 % des gros terrassements ont été effectués : terrasses parking supérieur, cours, parking inférieur. Le planning est donc respecté, la chaussée traversée est régulièrement nettoyée, les récents problèmes d'évacuation d'eau de pluie ont été résolus.

-Il explique au Conseil que de nouvelles subventions vont être demandées au Conseil Général au titre de l'amélioration de la sécurité aux abords du Collège. Pour ce faire, l'établissement d'un cheminement piétons a lieu d'être prévu entre le nouveau parking des écoles où se fera la dépose des bus et la Rue des Écoles, permettant ainsi le cheminement des collégiens en toute sécurité. Ce chemin empruntera l'ancien jardin des écoles et nécessitera la destruction d'un tronçon des anciens remparts. La société Alp' Etude a été sollicitée pour l'établissement d'un projet chiffré.

-Monsieur le Maire intervient en rappelant les prévisions de financement du projet de Groupe Scolaire : les financements devraient assurer environ 50 % des dépenses et la vente future des terrains de la Sapinière devrait permettre d'optimiser cette opération.

-Monsieur le Maire explique également que l'ouverture des plis a eu lieu et a été globalement fructueuse : une économie allant jusqu'à 200 000 € pourrait être réalisée par rapport aux estimations ; ce qui permettrait d'optimiser la dépense des 2 Classes prévues en construction immédiate et acceptées au dernier Conseil.  
-La confirmation et le choix définitif des entreprises est prévue pour le 8 mars.

#### **Loi sur le Handicap :**

-Monsieur Daniel Postic apporte au Conseil une information concernant la Loi sur le Handicap et ses implications dans le domaine de l'enseignement.

La loi handicap du 11 février 2005 pose le principe d'un nouveau droit pour la personne handicapée : le droit à «compensation» des conséquences de son handicap, expression de la solidarité nationale et moyen de l'égalité de traitement entre les citoyens handicapés et l'ensemble des citoyens.

Cette compensation du handicap prend entre autres, la forme de l'accès à un certain nombre de services ou d'établissements : le droit d'inscrire à l'école tout enfant porteur d'un handicap constitue une des évolutions fondamentales de la loi. Elle reconnaît la responsabilité de l'Éducation nationale vis-à-vis de tous les enfants et adolescents. Tout enfant handicapé peut donc désormais être inscrit dans « l'école ou l'établissement du second degré de son quartier », établissement scolaire de référence. Et c'est seulement avec l'accord de ses parents ou de son représentant légal qu'il peut être inscrit dans une école ou un établissement scolaire autre que cet établissement de référence, s'il a besoin d'un dispositif qui n'existe pas dans l'établissement le plus proche.

-Monsieur Postic explique que dans le cadre de cette loi, une Employée Vie Scolaire (EVS) a été recrutée début janvier afin de faciliter la scolarisation de deux enfants handicapés à l'école de Roybon.

-Il précise aussi que la construction des nouveaux locaux est aussi une démarche facilitant grandement l'accueil des enfants handicapés.

#### **Regroupement des Écoles Élémentaire et Maternelle :**

Monsieur le Maire explique au Conseil qu'il a émis un avis favorable au projet de l'Inspection Académique de regroupement des Écoles "Élémentaire" et "Maternelle" sous la forme une seule École "Primaire".

D'un point de vue pratique, M. Daniel Postic prendra la direction de cette École Primaire à cinq classes et bénéficiera du coup d'une décharge de classe d'une journée par semaine.

#### **Office du tourisme :**

-Monsieur René Choc présente au Conseil le projet d'aménagement de l'ancienne gare et de création d'une salle d'exposition défini par l'architecte "Patio Atelier" en collaboration avec la commission et l'Office de Tourisme.

L-e coût estimatif est de 170 000 € pour l'ensemble des travaux. Des demandes de subventions ont été faites auprès de Leader+, du Pays de Bièvre Valloire et du Conseil Général de l'Isère au titre de la "Création de Salle d'exposition" et des "Bâtiments Non Productifs de Revenus".

#### **Station Service :**

-Monsieur le Maire explique au Conseil que tous les dossiers sont finalisés et que le permis de construire est à l'étude. Il expose au Conseil l'implantation et les plans prévus. Reste à obtenir l'avis du CAUE concernant l'intégration de la station au projet de l'"Entrée de Village Ouest".

-Une discussion s'ensuit par rapport à la nécessité de ralentir les véhicules dans cette partie de l'Allée du 19 mars 1962, au droit de la future Station-Service et de l'Office de Tourisme. La Commission des Routes étudiera le problème en liaison avec la Société Alp'Etude qui est déjà en charge du dossier d'aménagement de "Entrée de Village Ouest".

#### **Grippe aviaire :**

Après avoir rappelé qu'il s'agissait bien de prendre des précautions relevant de la sagesse et de la protection des oiseaux d'élevage mais qu'il fallait bien se garder de toute psychose, Monsieur le Maire annonce au Conseil le plan de prévention prévu par la Préfecture suite aux récents cas de grippe aviaire relevés dans le département de l'Ain.

- Recensement des oiseaux détenus par les habitants sur le territoire communal.
- Informations aux personnes élevant des oiseaux sur les modifications à apporter aux conduites d'élevage afin d'éviter les contacts entre oiseaux d'élevage et oiseaux sauvages.
- Informations au public sur la conduite à tenir par rapport à la découverte d'oiseaux sauvages morts.

#### **Délibérations diverses :**

❖Monsieur le Maire propose au Conseil d'approuver la proposition de nouveaux tarifs pour les photocopies, duplicopies, etc... que les différents services de la Commune sont amenés à produire pour le public, les associations et les collectivités. Ces nouveaux tarifs seront appliqués au 1<sup>er</sup> avril 2006.

**➔Avis favorable du Conseil**

❖ La Commune de Roybon étant siège d'un établissement hospitalier, Monsieur le Maire propose au Conseil de l'autoriser à demander subvention auprès du Conseil Général de l'Isère pour les dépenses d'état civil 2005 (établissement d'actes de naissances ou de décès de personnes non domiciliées sur la commune).

**→Avis favorable du Conseil**

❖ Monsieur le Maire propose au Conseil de l'autoriser à demander subvention auprès du Conseil Général pour frais de fonctionnement des bibliothèques.

**→Avis favorable du Conseil**

❖ Monsieur le Maire propose au Conseil de l'autoriser à demander une subvention au titre de la Dotation Générale d'Équipement (DGE) programmation 2006 pour la création d'un restaurant scolaire avec salles de repos et préaux.

**→Avis favorable du Conseil**

❖ Monsieur le Maire rappelle au Conseil que la Commission des Finances prépare depuis janvier le budget 2006 qui sera soumis à l'approbation du Conseil le 27 mars 2006. Monsieur le Maire donne lecture au Conseil des propositions de la Commission concernant les attributions de subventions communales aux Associations. Il propose au Conseil d'adopter dès aujourd'hui ces propositions.

**→Avis favorable du Conseil**

#### **Commission des Impôts :**

Monsieur le Maire indique au Conseil que dans le but d'améliorer la justice fiscale, la Commission des Impôts vient de procéder au reclassement d'environ 70 maisons.

#### **Projet de parking entre Maison du Canton et Déchèterie :**

Monsieur le Maire indique au Conseil que la Commune pourrait affecter à usage de parking la parcelle de terrain communal restant entre la déchèterie et l'extension de la Maison du Canton. Le SICTOM proposant du gravier, il suffirait à la commune de procéder au décapage de la terre végétale. Monsieur le Maire propose au Conseil d'approuver ce projet et de lui donner aval pour poursuite de l'opération.

**→Avis favorable du Conseil**

**Monsieur le Maire clôt la séance à 23 h 40**